

COMMENT PARTICIPER À LA SOLIDARITÉ ?

Face à la répression policière et l'outil antiterroriste, ne nous laissons pas atomiser !

Face aux États qui veulent diviser les mouvements de résistance, les amitiés et les camaraderies, les collectifs et toutes les formes d'organisations de la gauche en général, **nous revendiquons la solidarité sous toutes ses formes !**

Nous vous invitons à faire retentir dans des formes variées notre détermination et notre rage contre leur monde, et notre solidarité avec personnes qui passeront en **procès à Paris du 3 au 27 octobre 2023**.

Chaque individu, collectif et organisation peut prendre part à cet appel. À sa manière, avec les outils qui lui sont familiers, sa créativité et son imagination ! De la plus fragile à la plus spectaculaire, toutes les actions ont du sens. Et si cela permet de renforcer nos liens, nos réflexions, notre réactivité, alors saisissons cette occasion.

Vous pouvez partager vos solidarités sur : 812support@riseup.net (préférez l'usage de PGP).

Retrouvez nos tracts, affiches, communiqués, etc. sur le blog :

<https://soutien812.blackblogs.org/comment-aider/>

Hashtags pour la France :

#Soutien812 #QuiTerroriseQui #DGSI #PNAT
#Antiterrorisme #TGIparis #Tribunaldeparis #France

Hashtags Internationaux :

#812Support #WhoTerroriseWhom #Solidarity
#International #StopFascism #Freedom

Blogs de soutien :

~ soutienauxinculpeesdu8decembre.noblogs.org ~

~ solidarityto8december.wordpress.com ~

~ soutien812.net ~

NOUS NE NOUS LAISSERONS PAS ANTI-TERRORISER !

appel à une semaine internationale
des solidarités

avec les
INCULPÉ.E.S du 8-12
accusés de terrorisme d'ultra gauche
2020

du 16 au 23
septembre

Face à l'outil antiterroriste, ne nous laissons pas atomiser.
Nous invitons toutes les personnes qui le souhaitent à faire
retentir dans des formes variées notre détermination et notre
rage contre ce monde de merde, et notre solidarité avec les
personnes qui passeront en procès à Paris du 3 au 27 octobre
2023. Vous pouvez envoyer les infos des actes de solidarité,
passés ou à venir sur ce mail:
812support@riseup.net

soutienauxinculpeesdu8decembre.noblogs.org
soutien812.net

APPEL À UNE SEMAINE INTERNATIONALE DES SOLIDARITÉS AVEC LES INCULPÉ·ES DU 8.12.2020

DU 16 AU 23 SEPTEMBRE 2023

Les 7 camarades arrêté·es le 8 décembre 2020 passeront en procès du 3 au 27 octobre 2023. Iels seront jugé·es pour « **délit d'association de malfaiteurs terroristes** » (art. 450-1) à Paris. Aucun projet terroriste n'a été établi à l'issue de deux années d'instruction caractérisées par le recours à la torture blanche et à une surveillance des plus intrusive. La qualification criminelle n'a pas été retenue mais la dimension terroriste et collective demeure malgré l'absence totale de preuves ni même de liens entre tou·tes les mis·es en examen. Plusieurs d'entre elleux sont également inculpé·es pour « **refus de remettre une convention secrète de déchiffrement** » (art. 434-15).

Les détails de l'« **Affaire du 8 décembre** » sont disponibles sur le blog :

<https://soutien812.blackblogs.org/2022/01/30/un-recit-de-laffaire-du-8-12/>

L'État français les accuse d'avoir « **participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation d'actes de terrorisme** ». Les faits utilisés pour étayer ces accusations sont : des « notes blanches » mensongères, l'usage d'outils d'hygiène numérique (Tails, Tor, Signal, Silence, etc.), le refus de remettre des codes de déchiffrement de téléphones ou de disques durs, la pratique occasionnelle de l'AirSoft, des voyages (en Belgique, République Tchèque, Grèce, Colombie, etc.), une courte expérience de combat au Rojava, un vol, la détention de carabines de catégorie C ou B (dont 4 carabines non déclarées), la détention d'éléments ou de substances entrant dans la composition d'explosifs (produits ménagers), la confection à titre ludique de quantités infimes d'explosif.

La plupart de ces faits ne sont pas illégaux, ou relèvent du droit commun et ne concernent pas tou·tes les mis·es en examen. Pour construire la menace « terroriste » qui en découlerait, la DGSJ a créé le récit d'un « groupe » qui effectuerait des « entraînements paramilitaires » dans le but de préparer des « actes de terrorisme » contre des « forces de l'ordre ou des militaires » ou des institutions, tout en « **se concertant dans ce but avec des membres de divers groupuscules ayant les mêmes objectifs en France et à l'étranger, et ce par des moyens de communication cryptés.** » Ce scénario est identique à celui qui fut utilisé contre beaucoup de camarades internationalistes.

C'est là que les **opinions politiques** (vraies ou supposées), les **modes de vie** (squat, habitat mobile, activisme international, autonomisme) et les **profils des mis·es en examen** deviennent des éléments suffisants pour faire basculer des délits de droit commun en « terrorisme ».

Pour être plus clair : l'idéal libertaire des camarades et la présomption de culpabilité sont ce qui maintient l'accusation « terroriste » bien qu'aucun projet ne soit défini. Cette déviance légale a été permise par les jurisprudences islamophobes depuis les tueries djihadistes qu'a connu la France depuis 2012.

Le coup de force de la DGSJ et du Parquet Antiterroriste français (PNAT) est de vouloir **transposer le traitement judiciaire de personnes ayant rejoint l'État Islamique à des militant·es** désigné·es d'« ultragauche ». L'enjeu pour l'État français est de s'aligner sur d'autres pays européens, comme sur l'Italie par exemple. Dans ce pays fasciste, la simple édition de journaux anarchistes est considérée comme « à finalité terroriste » ([voir la nouvelle opération antiterroriste Scripta Scelera](#)). Ce basculement avait été tenté en 2008 avec l'affaire dite « de Tarnac » et s'était soldé par un échec.

Grâce à l'outil antiterroriste, **l'État a le champ libre pour exercer la répression** sous ses formes les plus tortueuses et violentes, tout en se vantant d'agir pour le bien commun. Cela lui permet de **renouveler la légitimité**

de sa violence en alimentant la peur dans l'opinion publique, ainsi que d'**approfondir les mesures les plus liberticides** : surveillance et fichage de masse, enfermement administratif et préventif, lois sécuritaires, hybridation police-armée, tortures blanches, etc. Voir l'article de Laurence Blisson, « [Risques et périls de l'association de malfaiteurs terroriste](#) » pour plus de détails.

Pas une lutte sociale n'est épargnée par la répression antiterroriste. Les idées et pratiques révolutionnaires ; *qu'elles soient réformistes radicales ou insurrectionnelles, qu'elles usent de violence ou soient pacifistes* ; se retrouvent en première ligne de ce front. Aujourd'hui en France, des centaines d'associations perdent leurs financements pour des « liens avec l'ultragauche ». L'outil antiterroriste a pour ambition de **faire taire toute contestation sociale**, toute remise en question de l'État et du capitalisme.

QUI TERRORISE QUI ?!

La répression a des conséquences immenses sur les personnes visé·es et leurs entourages politiques, des vies sont brisées et des solidarités mis·es à mal. **Partout, des camarades de lutte subissent de plein fouet la répression antiterroriste.** De la Russie au Chili, en Grèce, en Italie, en Espagne, aux USA, au Canada, au Pérou, au Tchad, en Bimanie, aux Philippines, en Turquie, au Kurdistan, en Biélorussie, (etc.). Quels que soient les moyens de lutte utilisés, **nous savons que la Terreur ne réside pas dans notre camp social** mais qu'au contraire, nous la combattons chaque jour.

Partout, les solidarités internationales sont criminalisées. Les camarades ayant soutenu la lutte kurde sont réprimé·es, les actions de solidarité internationale sont scrutées comme des réseaux terroristes, la France prononce de plus en plus massivement des interdictions de territoire à l'encontre de camarades antifascistes et écologistes.

Dans cette affaire du 8/12, pour convaincre de la dangerosité des camarades, **la DGSJ (et la justice) définissent des campagnes de solidarité internationale comme des « actions de basse intensité », c'est à dire comme des actes de guerre.** De simples tags « *Stop law and order Exarcheia* » sur le Consulat grec, une banderole en manif « *From Exarcheia to Lyon against state repression No Pasaran !* » sont brandies comme des preuves de la potentialité terroriste de l'ultragauche française. Ce discours leur sert à criminaliser la détention par les inculpé·es du 8/12 d'**affiches et de brochures internationalistes.**

Oui, nous sommes solidaires des luttes, qui partout dans le monde tentent de sauver ce qu'il nous reste de liberté, d'eau potable et de terres fertiles. Non, nous ne voyageons pas dans des cités balnéaires ou sur des bateaux de croisière écocidaires mais vers des lieux d'émancipation et de résistance.

Nous combattons la destruction généralisée du Vivant et l'esclavage de l'Humanité par le capitalisme. Nous combattons les massacres perpétrés par les États et leurs empires économiques. Nous combattons la militarisation et les frontières meurtrières. La révolution sociale n'est pas un projet terroriste !

Les terroristes sont ceux qui détiennent les armes de destruction massive et les armées les plus puissantes de l'histoire. Ce sont ceux qui détruisent notre Terre et exploitent ses richesses. Ce sont ceux qui asservissent les Peuples et massacrent les résistant·es. C'est cette France qui s'est hissée au second rang mondial des ventes d'armes. Ce sont ces dictateurs sanguinaires, tels Erdogan ou Mohammed ben Salmane, reçus avec honneurs à l'Élysée.

**Tant que l'oppression existera,
le Pouvoir, sur son chemin, nous trouvera.**